

A Clichy, le Jeudi 23 Avril 2020

PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE D'ÎLE-DE-FRANCE  
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS DE SEINE  
**À L'ATTENTION DE M. SOUBELET PIERRE**  
167 AVENUE JOLIOT-CURIE  
92013 NANTERRE CEDEX

**Objet : Saisine SUD-Rail adressée au Préfet suite au dysfonctionnement du CSE FRET SNCF.**

**Copie : Elus du CSE FRET, Direction FRET SNCF.**

Monsieur,

Nous assistons actuellement à une crise sanitaire mondiale liée au Covid-19 qui frappe malheureusement, jour après jour, de plus en plus de victimes. SUD-Rail et l'Union syndicale Solidaires ont alerté depuis plusieurs semaines les directions d'entreprises et l'ensemble des pouvoirs publics au sujet de dysfonctionnements graves concernant le respect des gestes barrières. Le secteur ferroviaire est aussi concerné et SUD-Rail a déjà eu l'occasion d'intervenir auprès des directions de plusieurs entreprises du secteur : transport ferroviaire, mais aussi nettoyage, restauration, manutention, maintenance, prévention/sécurité, etc.

**Dans beaucoup de service, les salarié.es subissent un manque inacceptable de masques, voire de gel hydroalcoolique ; trop souvent, les gestes barrières sont rappelées comme rempart par une direction qui se considère ainsi en règle, sans se soucier de la possibilité de leur application.**

Il est illusoire de croire que les entreprises peuvent continuer leurs activités sans occasionner des risques pour la santé des salarié.es. Trop souvent, malgré la circulaire N° 241/SGDSN/PSE/PSN du 16 mai 2013, les employeurs n'ont pas anticipé les équipements de protection individuels nécessaires et le nettoyage des locaux est totalement insuffisant, provoquant un **danger grave et imminent pour les travailleurs et travailleuses**. Par ailleurs, l'État a abandonné les capacités productives, qui pourtant existaient, pour le matériel médical, notamment de protection.

Au-delà des discours martiaux et des hommages aux « héros », la réalité est que la santé des travailleurs et des travailleuses n'est pas le souci majeur – loin de là - des pouvoirs publics et directions d'entreprise. En témoigne, **l'injonction contradictoire consistant à ressasser l'impérieux besoin de confinement** (bien réel !), mais **en l'accompagnement de mesures visant à envoyer au travail un grand nombre de salarié.es** dont l'activité ne relève pas des services absolument indispensables aux besoins essentiels de la collectivité. Par ailleurs, le patronat s'attache à faire en sorte de pénaliser celles et ceux qui sont effectivement confinés (chômage partiel, garde d'enfants, télétravail, etc.) en rognant sur des droits, avec l'aval et l'appui des pouvoirs publics.

Celles et ceux dont la présence sur le lieu de travail est suspendue à cause de la crise sanitaire doivent bénéficier de **100% de leur salaire**, quelle que soit leur situation administrative !

**Le droit de retrait et le droit d'alerte sont des mesures de salubrité publique** : les directions d'entreprise en contestent l'application et les pouvoirs publics les appuient ! C'est une décision dont les responsables assumeront les conséquences...**Actuellement, il circule encore des trains de FRET dont la seule utilité est d'acheminer du matériel pour faire tourner des usines, des chantiers, qui devraient être à l'arrêt pour protéger les salarié.es ! Mais les actionnaires de ces entreprises, du BTP ou de l'automobile par exemple, n'en ont cure !**

A Clichy, le Jeudi 23 Avril 2020

SUD-Rail ne transige pas avec la vie des salariés ! Le confinement est le seul moyen de protéger l'ensemble de la population. C'est en partie la conséquence de l'incurie des pouvoirs publics en matière de prévention et de santé publique, mais il doit s'appliquer à toutes et tous, à la seule exception des entreprises d'utilité publique dans la période. Face à la crise sanitaire et sociale, l'heure est à la prudence, à la solidarité et à la protection maximale des salarié.e.s et non à la remise en cause de leurs droits et de leur santé.

SUD-Rail, comme l'ensemble des fédérations professionnelles et unions interprofessionnelles membres de l'Union syndicale Solidaires (ainsi que de très nombreuses autres organisations, collectifs, citoyennes et citoyens), exige, sans délai, **l'arrêt total de production de toutes les entreprises sauf celles indispensables dans la période**. Dans ces dernières, **c'est à celles et ceux qui travaillent de définir l'organisation à mettre en place ; pas aux directions qui ne sont pas sur le terrain, là où est le danger de mort !**

D'une manière comme d'une autre, nous constatons les carences de la direction FRET quant à la mise en œuvre de mesures de prévention réellement efficaces. Nous dénonçons les moyens relatifs à la mise en œuvre des prérogatives en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. C'est pourquoi nous sollicitons votre intervention afin de faire cesser les dysfonctionnements du FRET SNCF.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations syndicales.

**Pour SUD-Rail**

**M. Christophe RENEL**

**Membre de la délégation SUD-Rail**

*Secrétaire CC-SSCT du CSE FRET SNCF*



**M. Frédéric FORTUNA**

**Membre de la délégation SUD-Rail**

*Membre CC-SSCT du CSE FRET SNCF*



**M. Patrick TRIBOULIN**

**Membre de la Fédération SUD-Rail**

*Membre CC-SSCT du CSE FRET SNCF*



**M. Bruno PONCET**

**Membre de la Fédération SUD-Rail**

*Membre du CSE FRET SNCF*



**Pièces jointes :**

- Tous les divers courriers transmis au président du comité portant réponse aux interpellations des élus en matière de prévention sont à votre entière disposition si vous l'estimez nécessaire.